

Engagement des adhérents d'ECR France pour faciliter l'approvisionnement des produits de grande consommation transportés par la route au mois de mai 2009

La configuration des jours fériés du mois de mai 2009 (vendredi 1^{er} mai, vendredi 8 mai et jeudi 21 mai) réduira le nombre de jours de transport par la route. Les aléas climatiques de la période peuvent amplifier les fluctuations de la demande des consommateurs. Dès lors, le risque de déséquilibre entre l'offre et la demande de transport routier demeure, malgré le contexte économique.

L'approvisionnement des Français en produits de grande consommation, en particulier de produits alimentaires, justifie de renforcer la concertation entre chargeurs, logisticiens et transporteurs pour une meilleure organisation du transport au mois de mai 2009, à l'instar de ce qui avait été initié en 2007 et reconduit avec succès en 2008.

De nombreux travaux ont été engagés par ECR France depuis 1999 pour optimiser les chaînes d'approvisionnement et l'utilisation des capacités de transport entre industriels et distributeurs : meilleures pratiques logistiques, gestion partagée des approvisionnements, simplification et accélération des contrôles à réception, optimisation des unités d'expédition, intégration des prestataires logistiques, optimisation logistique multiclients – multifournisseurs (multipick, multidrop, GPA mutualisée), solutions multiacteurs d'optimisation du transport routier dans le cadre du développement durable, recommandation sur les conditions et la qualité de livraison des produits de grande consommation. 19 des 30 recommandations adressées aux pouvoirs publics concernaient l'optimisation du transport routier de marchandises, en juillet 2008.

Afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs, les distributeurs et les industriels sont convenus des principes suivants :

- Communication aux industriels par tous les distributeurs de leurs intentions de modifier ou non par anticipation leurs niveaux de stock et concertation sur ces niveaux au plus tôt. L'augmentation des stocks de sécurité a pour but de pallier aux jours non travaillés de chargement, de réception ou de transport ;
- Engagement des distributeurs de donner aux industriels plus de visibilité sur les flux à venir pour la période du mois de mai : prévisions, ... ;
- Anticipation (avant le mois de mai) des flux de produits en stocks avancés ou en stocks d'écrtage dans les processus organisés sur ce schéma pour l'été ;
- Anticipation de flux en adéquation avec les possibilités de gestion au quotidien (dimensionnement des moyens humains et matériels) ;
- Augmentation du délai commande-livraison (1 jour ou plus) sur le mois de mai, autant que faire se peut, pour que le fournisseur anticipe en conséquence la communication de son ordre de transport afin de permettre au transporteur de s'organiser plus efficacement ;
- Augmentation des plages d'ouverture des entrepôts des industriels et des distributeurs, autant que faire se peut, durant le mois de mai et communication à leurs partenaires des jours d'ouverture et des plages horaire ;
- Communication de l'augmentation éventuelle des plages d'ouverture des entrepôts des industriels et des distributeurs aux transporteurs et prestataires logistiques (la solution n'est efficace que si les 3 parties sont coordonnées et utilisent les plages supplémentaires) ;
- Diminution des à-coups et recherche de régularité : chercher à figer dans les organisations ce qui peut l'être en termes de flux de produits et de jours de livraisons (au moins pour une partie des volumes) pour la période critique de mai ;
- Anticipation des livraisons des promotions pour assurer le lissage des flux ;
- Renforcement de la coordination entre transport amont et le transport aval en vue de l'organisation des flux retour (notamment pour l'axe Sud-Nord) ;
- Recherche permanente de l'optimisation du remplissage des camions, notamment par la mutualisation (cf. cartographie ECR du transport sur le site www.ecr-france.org et autres initiatives) ;

- Priorité pour le chargement et le déchargement sans attente des camions se présentant dans les délais (réciprocité des engagements). En revanche, une souplesse dans le respect des rendez-vous pourra être tolérée pendant les semaines des ponts ;
- Communication aux partenaires des noms des interlocuteurs à contacter en cas de difficultés.

Les distributeurs et les industriels s'accordent sur le principe selon lequel les taux de service seront meilleurs lorsque ces bonnes pratiques seront respectées et plus hasardeux lorsqu'aucune concertation n'aura été réalisée. Les exigences logistiques déphasées avec le contexte opérationnel du mois de mai ne pourront donner lieu à disputes (cf. « conditions et qualité de la livraison »).

Ces bonnes pratiques et l'information concertée communiquée par anticipation aux transporteurs devraient permettre à ces derniers de limiter le risque de manque de chauffeurs sur la période des ponts ou les périodes critiques.



Coprésident
 Xavier FILOU
 L'OREAL



Coprésident
 Jean-Michel DUHAMEL
 CASINO



Trésorier
 Arnaud de BELLOY
 NESTLE France

Jacques CHANDON
 ADEO Services

Dominique CARLIER
 AUCHAN

Dominique POGGI
 BEL France



André LE ROY
 BONGRAIN

Jean-Marc LEBARBIER
 CARREFOUR

Jean-Pierre BAGARD
 COCA COLA Entreprise France

Anke WEBER
 COLGATE PALMOLIVE

Patrick BONISLAWSKI
 CORA

Gérald GALLO
 ECHANGEUR / LAFAYETTE
 SERVICES



Jacques WOC
 ITM Entreprises

Enrico TOJA
 JOHNSON & JOHNSON

Patrick BADOINOT
 LESIEUR



Gilles CHARPENTIER
 MERALLIANCE

Christophe EVREUX
 METRO Cash & Carry

Bernardo SANCHEZ INCERA
 MONOPRIX

Roland LOURY
 SCAPART / LECLERC - GALEC

Claude SENDOWSKI
 UNIAAL

Pascal MILLORY
 SYSTEME U



Ernesto COLZANI
 UNIVER